

CERA

120, rue de Javel
75015 Paris

Auditeurs & Conseils Associés

Membre de Nexia International
31, rue Henri Rochefort
75017 Paris

MICROWAVE VISION

Société Anonyme au Capital de 711.189 €
Siège social : 17, avenue de Norvège, 91140 VILLEBON SUR YVETTE
RCS EVRY : 340 342 153

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société Microwave Vision S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note « 2.4 Immobilisations financières » des règles et méthodes comptables de l'annexe expose les règles de dépréciation des immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes suivies par votre société, nous nous sommes assurés que les flux de trésorerie futurs calculés, établis sous la responsabilité de la Direction Générale de la société, étaient construits sur la base d'hypothèses cohérentes et vraisemblables, confirmant ainsi la valeur nette comptable des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

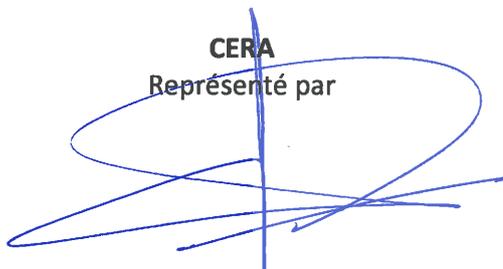
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 30 avril 2014
Les Commissaires aux Comptes

CERA
Représenté par



Daniel BUCHOUX

Auditeurs & Conseils Associés
Représenté par



Philippe MENDES



1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : **ADSWOMAK VIZION (Holding et Etablissements)** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : **12**

Adresse de l'entreprise : _____ Durée de l'exercice précédent : **12**

N° SIRET : _____ Néant

				Exercice N clos le					N-1								
				3	1	1	2	0	1	3	3	1	1	2	0	1	2
				Net				Net									
				3				4									
Capital souscrit non appelé (I)		AA															
ACTIF IMMOBILISÉ	Frais d'établissement *	AB															
	Frais de développement *	CX															
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	330 470	63 171				247 299									
	Fonds commercial (J)	AH															
	Autres immobilisations incorporelles	AJ															
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL															
	Terrains	AN															
	Constructions	AP															
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	10 258	10 958				8 970									
	Autres immobilisations corporelles	AI	94 127	55 696				38 431									
Immobilisations en cours	AV	430 813					430 813										
Avances et acomptes	AX																
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS																
Autres participations	CU	33 673 645					33 673 645										
Cédantes rattachées à des participations	BE																
Autres titres immobilisés	BD																
Prêts	BF	1 034 825					1 034 825										
Autres immobilisations financières *	BI	215 989					215 989										
TOTAL (I)	IJ	35 990 847	149 825				35 841 062										
ACTIF COURANT	Matières premières, approvisionnements	IL	113 364					113 364									
	En cours de production de biens	IN															
	En cours de production de services	IP															
	Produits intermédiaires et finis	EK	12 035					12 035									
	Marchandises	IT															
	Avances et acomptes versés sur commandes	IV															
	Clients et comptes rattachés (3)*	KE	12 685 351	91 703				12 593 648									
Autres créances (3)	EZ	6 401 065					6 401 065										
Capital souscrit et appelé, non versé	CB																
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres 52.800...)	CD	512 227					512 227										
Disponibilités	CF	3 951 162					3 951 162										
Charges constatées d'avance (3)*	CH	91 547					91 547										
TOTAL (II)	CJ	23 706 750	91 703				23 615 047										
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	231 704					231 704										
Primes de remboursement des obligations (V)	CM																
Écarts de conversion actif * (VI)	CN	126					126										
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	59 929 408	241 528				59 667 880										
Écart : (I) Dont droit de bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :				(3) Part à plus d'un an :										
Écart : (I) Dont droit de bail :			215 989				CR										
Écart : (I) Dont droit de bail :			Services :				Créances :										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le note n° 30/31

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2014

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise MICROOVE VISION (holding et établissements)		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 311 399 ..)	DA	711 189	711 189
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	25 631 159	25 631 159
	Dotations de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence IK)	DC	2 178	
	Réserve légale (3)	DD	350 971	350 971
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours RI)	DF		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	6 454 360	121 510
	Report à nouveau	DH		5 522 465
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	596 690	740 266
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	15 609	4 591
	TOTAL (I)	DL	33 752 359	93 152 151
Autres capitaux propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		64 352
	Provisions pour charges	DQ	126	225 299
	TOTAL (III)	DR	126	289 651
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT	4 000 000	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 359 172	5 836 687
	Emprunts et dettes financiers divers (dont emprunts participatifs EI)	DV	3 090 687	2 073 509
	Avances et comptes reçus sur commandes en cours	DW	5 033	206 725
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	11 547 166	8 437 576
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 740 967	565 971
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	84 017	
	Autres dettes	EA		9 999
Compte réglé	Produits constatés d'avance (4)	EB	62 788	226 624
	TOTAL (IV)	EC	25 829 226	17 361 267
	Écart de conversion parallèle *	ED	36 169	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	59 687 680	50 803 059	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	EB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	16 564 204	17 495 646	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Formulaire réglementé (article 13 A de l'article général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **MICROMOVE VISION (Solidary et Etablissements)**

Neuro *

Exemple de formulaire destiné à l'administration

	Exercice N				Exercice (N-1)		
	Francs		Euro (millions d'euros)				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	PA	FB	PC			
	Production vendue (biens * services *)	PB	7 402 687	FE	7 402 687	14 979 272	
		PG	7 941 525	FI	7 941 525	6 054 197	
	Chiffres d'affaires nets *	PJ	15 344 212	FK	15 344 212	20 423 470	
	Production stockée *			FM	27 133	(1 526)	
	Production immobilisée *			FN	297 121	42 312	
	Subventions d'exploitation			FO		105 367	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	165 065	129 097	
	Autres produits (1) (11)			FQ	19	64 319	
	Total des produits d'exploitation (2) (1)			FR	15 834 351	20 770 058	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS	3 793		
	Variation de stock (marchandises) *			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	1 879 246	10 130 574	
	Variation de stock matières premières et approvisionnements *			FV		(55 191)	
	Autres achats et charges externes (2) (6 bis) *			FW	10 627 977	6 145 633	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	70 937	54 987	
	Salaires et traitements *			FY	1 814 343	2 410 853	
	Charges sociales (10)			FZ	528 258	594 188	
	Dotations et imputations	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *	GA	120 329	117 417	
			- dotations aux provisions	GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *	GC				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD		70 583			
	Autres charges (12)			GE	45 639	2 712	
Total des charges d'exploitation (3) (1)			GF	14 880 789	19 523 488		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (1) - (3)					GG	953 562	1 246 570
Charges et décharges	Bénéfice attribué ou perte transférée *		GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		GI				
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	169 261	117 046	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN	62 059	51 903	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)			GP	238 360	208 946		
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	126	9 864	
	Intérêts et charges assimilés (6)			GR	259 193	393 344	
	Différences négatives de change			GS	228 296	105 592	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)			GU	487 612	528 799		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)					GV	(249 253)	(320 854)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1) - (2) + (3) - (4) + (V) - (VI)					GW	704 309	925 717

* Des explications complémentaires sont données dans le recto de ce formulaire.

Formulaire obligatoire (article 13 A de l'article général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise: MICROMAVE VISION (Holding et Etablissement)		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	(36)	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	(36)	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (5 bis)	HE	6 639	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	239	
	Détachés exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	11 038 4 591	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	11 257 11 330	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VI - VII)		HI	(11 257) (11 267)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ		
Impôts sur les bénéfices *		IK	106 154 175 184	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IL	15 072 710 20 978 948	
TOTAL DES CHARGES (II - IV + VI + VIII + IX + X)		IM	15 465 812 20 238 682	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IN	586 898 740 266	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	OY	
		produits d'exploitation affiliés à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	IP	14 310
		- Crédit-bail immobilier	OQ	
	(4) Dont charges d'exploitation affiliées à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	II		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 236 bis du G.C.I.)	IX		
	(9) Dont transferts de charges	AI	134 706 129 097	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (productif)	A5		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charge)	A6		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le répéter en annexe) :	Annexe N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Annexe N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

DGFIP 2nd et 3rd trimestres 2014

* Des duplications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

Note préalable

1. Faits marquants de l'exercice

2. Principes, règles et méthodes comptables

- 2.1. Conversion des établissements autonomes
- 2.2. Immobilisations corporelles
- 2.3. Immobilisations incorporelles
- 2.4. Immobilisations financières
- 2.5. Stocks
- 2.6. Créances
- 2.7. Valeurs mobilières de placement
- 2.8. Enregistrement des produits

3. Notes sur le bilan

- 3.1. Immobilisations incorporelles
- 3.2. Immobilisations corporelles
- 3.3. Immobilisations financières
- 3.4. Variation des amortissements
- 3.5. Valeurs mobilières de placement
- 3.6. Variation des provisions
- 3.7. Stocks
- 3.8. Créances clients
- 3.9. Autres créances
- 3.10. Charges constatées d'avance
- 3.11. Capitaux propres
- 3.12. Emprunts et dettes financières
- 3.13. Dettes fiscales et sociales
- 3.14. Comptes Régularisation passif
- 3.15. Provision des honoraires des commissaires aux comptes

4. Autres informations

- 4.1. Tableau des flux de trésorerie
- 4.2. Charge d'impôt
- 4.3. Détail des charges exceptionnelles
- 4.4. Ventilation de la production vendue par zone géographique
- 4.5. Engagements en matière de crédit bail et de location longue durée
- 4.6. Engagements en matière de retraite
- 4.7. Engagements hors bilan
- 4.8. Liste des filiales et participations
- 4.9. Charges et Produits financiers Entreprises liées
- 4.10. Effectif moyen employé durant l'exercice
- 4.11. Droit individuel à la formation
- 4.12. Evènements postérieurs
- 4.13. Rémunérations des dirigeants
- 4.14. Relation avec les parties liées

Note préalable

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été arrêtés par notre conseil d'administration du 23/04/2014. Cette annexe reprend les comptes de MICROWAVE VISION, SA (MVG) et de ses établissements étrangers, à savoir :

SATIMO Italie (établissement puis filiale à partir du 1^{er} juillet 2013)
SATIMO Hong Kong (établissement puis filiale à partir du 1^{er} juillet 2013)
MICROWAVE Japon
SATIMO Suède

L'exercice clos au 31/12/2013 a une durée normale de 12 mois.

1. Faits marquants de l'exercice

La société Microwave Vision a continué de jouer pleinement son rôle de holding vis-à-vis de ses filiales par un renforcement de ses équipes techniques et commerciales sur ses principaux sites des Etats-Unis et d'Asie.

L'établissement d'Hong Kong s'il demeure, a vu son activité transférée vers les sociétés Microwave Vision AMS, Ltd ainsi que Microwave Vision EMC, Ltd détenues à 100% par Microwave Vision, Ltd (Holding basé à Hong Kong et détenue à 100% par Microwave Vision, SA. L'établissement va voir son activité s'éteindre peu à peu au cours de l'exercice 2014.

L'établissement italien a été filialisé le 1^{er} juillet 2013. Il n'est donc consolidé avec MVG que sur le premier semestre 2013

Fin juin 2013, la plupart des sociétés du groupe MVG ont migré sous un nouvel environnement productif et financier avec la solution SAP by Design.

Depuis fin 2013, les encours sont désormais comptabilisés dans chacun des établissements.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables françaises ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Permanence des méthodes,
- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Cependant, pour l'intégration des comptabilités des établissements autonomes situés en dehors de la zone euro, la méthode du cours de clôture est retenue.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

2.1. Conversion des établissements autonomes

Les comptabilités des établissements autonomes (Italie, Hong Kong, Suède, et Japon) sont intégrées à la comptabilité de l'établissement français pour la présentation des comptes annuels. En ce qui concerne les établissements italien et d'Hong Kong, l'intégration de la comptabilité a pris fin en juin 2013.

Pour les comptabilités des établissements situés hors de la zone Euro (Hong Kong, Suède et Japon), il convient de les convertir en euro avant leur intégration.

Par dérogation aux règles générales (cours historique) et afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, la méthode du cours de clôture est utilisée. Cette

méthode consiste, en fonction de la nature des postes comptables convertis, à utiliser les cours de clôture, les cours moyens ou les cours historiques :

- Les comptes de bilan (à l'exception des comptes de liaison) sont convertis au cours de clôture ;
- Les comptes de résultat sont convertis au cours moyen de la période ;
- Les comptes de liaison correspondant aux investissements et aux résultats successifs sont convertis au cours historique ;

Les comptes de liaison « commerciaux » sont convertis au cours de clôture.

Les écarts de change résultant de ces conversions sont inscrits en capitaux propres dans une subdivision du poste report à nouveau, les écarts de conversion débiteurs venant ainsi en diminution du bénéfice distribuable.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition majoré des frais accessoires de transport et d'installation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée de vie estimée des immobilisations :

Agencements et installations	5 à 10 ans
Matériels et outillages	3 à 7 ans
Matériels de bureau, informatique et mobilier	3 à 10 ans

2.3. Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement :

Les logiciels, brevets et licences sont comptabilisés au coût d'acquisition. Ils sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans en mode linéaire.

Frais de développement : Ces frais concernent l'implémentation d'un nouveau logiciel type ERP.

Précision concernant la production immobilisée liée au développement du logiciel :

- 1) montant des dépenses comptabilisées au titre des immobilisations corporelles en cours de production s'élève à 297 120,91 €,
- 2) Règles d'amortissement :
Le logiciel ERP sera amorti sur 3 ans.

2.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont essentiellement constituées des titres ORBIT.FR, SATIMO Industries, SAS, MVG Georgia (société créée en juin 2012, en remplacement de l'établissement autonome), MVG Italie SRL, Micowave Vision Ltd (Holding Asia) et Rainford (société détenue à 100% depuis le 27 juillet 2012).

L'estimation de la valeur recouvrable de ces actifs suppose la détermination de flux de trésorerie futurs résultant de l'utilisation de ces actifs. Il peut donc s'avérer que les flux effectivement dégagés par ces actifs diffèrent sensiblement des projections initiales.

2.5. Stocks

Les stocks de matières et composants et les stocks de produits intermédiaires et finis sont valorisés à leur coût historique (coût d'acquisition ou coût de production).

Une provision est constituée si la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à ce coût historique.

2.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée si cette valeur est supérieure à la valeur de réalisation probable à la clôture de l'exercice.

Les autres créances comprennent un compte de liaison entre Microwave Vision et ses filiales : SATIMO Industries, MVG Italie SRL, Microwave Vision AMS Ltd, Microwave Vision EMC Ltd et ORBIT. Ce compte permet d'enregistrer les flux financiers effectués entre les sociétés.

2.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision calculée pour chaque ligne de titre d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés. Conformément au principe de prudence, les plus values latentes ne sont pas comptabilisées en compte de résultat. Les mouvements sont comptabilisés par application de la méthode FIFO.

2.8. Enregistrement des produits

Depuis le 1^{er} avril 2008, Microwave Vision a pris un rôle de holding. Son chiffre d'affaires est constitué d'une part de la refacturation de frais de management et de fees, et d'autre part des ventes réalisées dans les établissements étrangers.

Les règles pour l'enregistrement de ce chiffre d'Affaires sont les suivantes.

- **Vente de produits et vente d'études :**

Le chiffre d'affaires est pris en compte au fur et à mesure de l'avancement des travaux (méthode à l'avancement).

Des produits à recevoir (travaux non facturés) ou des produits constatés d'avance sont enregistrés sur la base du chiffre d'affaires total estimé et du degré d'avancement constaté par affaire (prix de revient total réalisé à la clôture de l'exercice par rapport au prix de revient total prévisionnel à la fin du contrat) pour constater l'écart entre la facturation et le chiffre d'affaires calculé à l'avancement.

Dans le cas où une perte à terminaison est envisagée, cette perte est constatée par la voie d'une provision pour risques sous déduction de la perte à l'avancement déjà constatée.

- **Maintenance**

Les contrats de maintenance sont facturés à date anniversaire et une fois par an en général. Le produit pris en compte dans le résultat est le prorata temporis de la valeur du contrat. Des produits constatés d'avance sont enregistrés pour la part non échue de ces contrats.

3. Notes sur le bilan

Les chiffres sont exprimés en euros, sauf indication contraire

3.1. Immobilisations incorporelles

	Valeur brute 31/12/2012	Diminutions	Augmentation	Valeur brute 31/12/2013	Amortissements Au 31/12/2013	Valeur nette 31/12/2013
Frais de développement	775 006	775 006		0		
Autres immobilisations incorporelles	256 851	150 331	223 950	330 470	83 171	247 299
TOTAL	1 031 857	925 337	223 950	330 470	83 171	247 299

L'augmentation des autres immobilisations incorporelles est constituée du logiciel SAP immobilisé sur la holding. La diminution de 925 337 € est le résultat du transfert des immobilisations de SATIMO Italie (ancien établissement) vers MVG Italie SRL

3.2. Immobilisations corporelles

	Valeur brute 31/12/2012	Diminutions	Acquisitions	Valeur brute 31/12/2013	Amortissements Au 31/12/2013	Valeur nette 31/12/2013
Matériel et outillage industriel	118 239	118 239	10958	10 958	10 958	0
Agencements	20 062	829		19 233	14 408	4 824
Matériel de transport	22 638			22 638	7 840	14 798
Matériel de bureau et mobilier informatique	209 610	167 243	9 889	52 256	33 297	18 959
Immobilisations corporelles en cours	133 693		297 120	430 813		430 813
TOTAL	504 242	286 311	317 967	535 898	66 503	469 394

La diminution des immobilisations corporelles est due à la filialisation de l'établissement Italien. En effet, la plupart des immobilisations détenues par SATIMO Italie ont été transférées sur MVG Italie SRL et n'entrent plus dans le périmètre des comptes sociaux. Elles se retrouvent désormais dans la consolidation groupe MVG. L'augmentation des immobilisations en cours résulte de la comptabilisation de la mise en place de l'ERP SAP by design supporté par MVG SA pour 297 120 €.

3.3. Immobilisations financières

	31/12/2012	Diminutions	Augmentations	31/12/2013
Titres de participation	32 195 809		1 677 836	33 873 645
Autres immobilisations financières	232 587	16 599		215 988
Prêts	1 439 993	405 168		1 034 825
TOTAL	33 868 389	421 766	1 677 836	35 124 459

Les titres de participation sont constitués des :

- 62.17% du capital de la société ORBIT/FR acquis le 15 mai 2008 (soit 11 315 740 €)
- 100% de la SAS SATIMO INDUSTRIES (soit 18 624 761 €)
- 100% de la Ltd Rainford EMC (soit 449 917 €)
- 100% de MVG Georgia, Inc (soit 1 881 011 €)
- 100% de MVG Italie SRL (soit 1602 215 €)

Au 31/12/2013, les titres de la société Holding Microwave Vision, Ltd (établie à Hong Kong) n'ont pas fait l'objet du versement du capital par MVG, SA.

Au 31 décembre 2013, la société MVG, SA détenait 2475 de ses propres titres, dans le cadre de son contrat de liquidité.

Les autres immobilisations financières sont constituées de dépôts de garantie d'un montant de 23 849 € pour le Japon, de 31 021 € pour Hong Kong, de 28 618 € pour Paris et d'une retenue de garantie d'OSEO de 132 500 €, dans le cadre du prêt participatif.

Ce prêt, comme ceux contractés auprès du CIC et de la Société Générale est porté par MVG SA. La société ORBIT.FR a remboursé son prêt à concurrence de 405 168 € sur cet exercice.

3.4 Variation des amortissements

	31/12/2012	Augmentation	Diminution	31/12/2013
Frais de recherche et développement	775 006		775 006	
Autres immobilisations incorporelles	107 545	77 449	101 823	83 171
Immobilisations incorporelles	882 551	77 449	876 829	83 171
Matériels et outillages industriels	109 269	11 108	109 419	10 958
Agencements	12 404	2 154		14 558
Matériels de transport	293	7 547		7 840
Matériels de bureau et mobilier informatique	137 515	22 072	126 290	33 297
Immobilisations corporelles	259 481	42 881	235 709	66 654
TOTAL	1 142 032	120 330	1 112 538	149 825

Les diminutions correspondent au transfert des actifs de SATIMO Italie (ancien établissement) vers la nouvelle société MVG Italie SRL.

3.5. Valeurs mobilières de placement

La société détenait pour 50 000 euros de titres de participations en autocontrôle au 31/12/2013 dans le cadre d'un contrat de liquidité contracté avec la société de bourse Gilbert Dupont. La société a procédé au rachat de 6 500 actions pour un montant de 59 800 € le 20/12/2013

3.6. Variation des provisions

Provisions	31/12/2012	Dotations	Reprises	31/12/2013
Provisions pour créances douteuses	126 943		35 240	91 703
Provisions pour charges	225 289		225 163	126
Provisions pour garantie	64 352		64 352	0
TOTAL	416 584	0	324 755	91 829

La diminution des provisions est le résultat de la filialisation des établissements Italien et d'Hong-Kong. Le montant de 225 289 € correspondant à l'enregistrement d'une provision pour charges de retraite sur l'établissement de Rome en 2012 a été transféré à la société MVG Italie SRL, il en est de même pour la provision garantie pour Hong Kong de 64 352 €. Seule subsiste la provision pour dépréciation des comptes clients sur Hong-Kong d'un montant de 91 703 €.

3.7. Stocks

Les stocks des établissements étrangers ont été transférés dans les filiales pour l'Italie et Hong-Kong. Il ne reste que le stock de SATIMO HK pour un montant de 125 399 €

Ces stocks sont constitués de matières premières et de produits semi- finis

3.8 Créances clients

Le solde clients au 31 décembre 2013 se décompose de la façon suivante :

	Créances clients	Produits non encore facturés
France	10 432 453 €	
Italie	105 436 €	
Asie (Hong Kong+Japon)	955 386 €	1 176 019,26 €
Suède	16 057 €	
TOTAL	11 509 332 €	1 176 019 €

Ces créances sont provisionnées à hauteur de 91 703 euros à Hong Kong. L'ensemble de ces créances est à moins d'1 an

3.9 Autres créances

	31/12/2012	31/12/2013
Personnel Charges Sociales	1 009	
Etat- crédit d'impôt recherche		
Taxe sur le CA déductible	25 347	
TVA déductible	117 300	378 242
Crédit de TVA à reporter	87 748	98 472
TVA sur factures non parvenues	11 672	15 366
Créditeurs divers (Avances)	17 704	56 245
Etat impôt sur les bénéfices	289 030	263 216
Liaison financière C/C ORBIT	1 247 873	1 277 873
Liaison financière MVG Georgia	-37 087	
Liaison financière SATIMO Industries	3 908 894	3 870 261
Liaison ITA MVG		147 000
Liaison BLX/MVG-FR		8 656
liaison MVG EMC, Ltd		5 175
liaison MVG AMS, Ltd		280 485
Liaison Microwave Vision, Ltd		75
Intérêts courus sur liaison financière	95 715	
Total	5 765 205	6 401 064

L'ensemble des autres créances a une échéance à moins d'un an.
Au 31 décembre 2013, la société ne détenait pas d'effets de commerce.

3.10 Charges constatées d'avance

Ce poste présente un solde de 31 547 €.

Les charges constatées d'avance sont constituées de frais divers principalement sur le Japon (15 068 €) et l'Italie (9 822 €)

3.11. Capitaux propres

	Solde 31/12/2012	Solde résultat 2012	Autres Mouvements	Ecart de conversion	Résultat de l'exercice 2013	Solde 31/12/2013
Capital social	711 188.8					711 188.8
Prime d'émission	25 631 159					25 631 159
Ecart de conversion				2 172		2 172
Réserve légale	350 971					350 971
Autres réserves	191 510					191 510
RaN	5 522 465	740 266		119		6 262 850
Amortissement dérogatoire	4 591		11 018			15 609
Résultat 2012	740 266	-740 266				0
Résultat 2013					586 899	586 899
TOTAL	33 152 151	0	11 018	2 291	586 899	33 752 359

Les 2 291 € sont l'impact de l'écart de conversion des comptes clients et fournisseurs des établissements au 31/12/2013.

Au 31 décembre 2013, le capital social se compose de 3 555 944 actions d'une valeur nominale de 0.2 €.

L'amortissement dérogatoire concerne le retraitement des frais d'emprunts liés à l'acquisition de la société Rainford. Ces frais sont amortis sur la durée de l'emprunt, soit 5 ans.

Bons de souscription d'Actions et Options de souscription d'actions

Le recensement des titres donnant accès au capital existants au 31 décembre 2013 peut se présenter comme suit :

	BSA
Date de l'assemblée générale	31-oct-06
Date du conseil d'administration	26 fév. 2007
Nombre de titres émis	8000
Nombre de bénéficiaires	1
Prix d'exercice	23,20
Date limite d'exercice	26-févr-17
Nombre de titres en circulation au 31/12/2012	8 000
Nombre de titres exercés sur la période	0
Nombre de titres en circulation au 31/12/2013	8 000

Principales caractéristiques des 8 000 Bons de souscription d'actions :

- chaque BSA donne droit à la souscription d'une action ordinaire de la société Microwave Vision d'une valeur nominale de 0,20 euros ;
- prix unitaire d'émission des BSA : 2,32 euros ;

- prix unitaire de souscription de l'action : 23,20 euros ;
- délai d'exercice : 26 Février 2017.

3.12. Emprunts et dettes financières

Le poste « emprunts auprès des établissements de crédit » intègre, d'une part un emprunt participatif, réparti entre le CIC et la SG à hauteur de 3 300 000 € et OSEO pour 2 650 000 € pour le financement de l'acquisition de RAINFORD et des investissements, et d'autre part un montant de 4 millions € sous forme d'emprunt obligataire pour le développement du groupe.

L'échéancier de la dette au 31 décembre 2013, se décompose de la façon suivante :

Échéance	<1an	De 1 à 5 ans	TOTAL
Emprunts établissements de crédit	541 361	8 788 628	9 329 989
Emprunts et dettes financières diverses	39 183		39 183
TOTAL	580 543	8 788 628	9 369 172

Les autres dettes financières sont constituées d'une provision pour intérêt dus de 39 183 €.

3.13. Dettes fiscales et sociales

	31/12/2012	31/12/2013
Personnel, charges à payer	29 839	78 092
Organismes divers	126 441	163 522
Personnel Avances et Acomptes	63 198	
Charges sociales sur congés payés	108 051	73 626
Etat, Crédit impôt Recherche FR		946 651
Etat – charges à payer	13 971	20 478
Taxe sur le CA à déclarer	0	3 495
TVA collectée	224 471	272 981
TVA Intra com		182 123
TOTAL	565 971	1 740 968

Les dettes fiscales et sociales ont toutes une échéance à moins d'un an.

3.14 Compte de régularisation passif

Les Produits constatés d'avances d'un montant de 62 783 € représentent pour le plus gros montant, les facturations Maintenance du premier semestre de la société SATIMO HK.

3.15 Provision des honoraires des commissaires aux comptes

La société a comptabilisé au 31/12/2013 des honoraires de commissariat au compte pour une valeur totale de 52 480€.

4. Autres informations

4.1. Tableau des flux de trésorerie

Compte tenu de l'absence de prise en compte de SATIMO Industries, le tableau de flux n'est en rien représentatif des mouvements de l'exercice. Afin d'éviter toute interprétation inexacte, il a été décidé de ne pas présenter de tableau de flux sur le présent périmètre. Pour avoir une restitution fidèle des mouvements de l'exercice, il faut aller consulter les annexes IFRS du groupe consolidé.

4.2. Charge d'impôt

La charge d'impôt de 106 154 € se décompose comme suit :

- Charge d'impôt sur l'établissement Japonais :	2 379 €
- Charge d'impôt sur l'établissement Italien :	103 775 €

Taux d'imposition Japon :	38.01%
Taux d'imposition Hong Kong	16.50%
Taux d'imposition Suède	22.00%
Taux d'imposition Italie	32.32%

Montant du déficit reportable Hong Kong	1 475 287€
Montant du déficit reportable Japon	575 277€
Montant du déficit Reportable en suède	151 965€
Montant du déficit reportable France	7 445 147€

Microwave Vision a opté pour le régime fiscal de l'intégration fiscale à partir du 01/01/2009, le groupe intégré fiscalement comprend également la filiale SATIMO Industries. A ce titre, aucune charge n'est due pour la société sur l'exercice 2013.

Les sociétés du groupe intégrées ont conclu une convention dite de neutralité qui prévoit pour l'essentiel que les filles intégrées constatent leur impôt comme en l'absence d'intégration.

La société MVG n'a pas comptabilisé, pour l'exercice 2013, d'impôt sur les sociétés au titre de l'intégration fiscale. En l'absence d'intégration, elle aurait comptabilisé un impôt d'un montant de 232 361€.

4.3. Détail des charges exceptionnelles

Au 31/12/2013, les comptes sociaux font apparaître des charges exceptionnelles pour un montant de 11 257€.

Ces charges exceptionnelles sont liées à la dotation aux amortissements dérogatoires sur les frais d'acquisitions de la société Rainford, Ltd à hauteur de 11 018€ pour l'exercice 2013.

4.4. Ventilation de la production vendue par zone géographique

	2013
France	7 382 089
Europe	1 780 906
Asie	6 181 217
TOTAL	15 344 212

Les chiffres d'affaires sont répartis en fonction de la localisation de l'entité réalisatrice du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires France de 7 382 089 € est intégralement constitué d'une facturation vers SATIMO Industries de 1 660 075 €, vers ORBIT FR pour 3 539 050 € au titre d'une convention de refacturation de

services et prestations dans le cadre de la Direction du Groupe mise en place depuis 2009, vers RAINFORD pour 913 609 € au titre également d'une convention établie en 2012 et vers les différentes filiales nouvellement créées au US, en Italie et à Hong-Kong en remplacement des établissements pour 1 269 355 €. Le reste du chiffre d'affaires (hors France) résulte de l'activité commerciale du groupe et est enregistré dans les différents établissements étrangers.

4.5. Engagements en matière de crédit bail et de location longue durée

Pas de crédits baux, ni de contrats de location longue durée.

4.6. Engagements en matière de retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires, aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise en France à l'âge de la retraite. L'engagement de la société à ce titre au 31 décembre 2013 n'est pas significatif compte tenu de l'âge des salariés et par conséquent n'a pas été provisionné dans les comptes de la société. Les autres établissements étrangers ne sont pas concernés par l'engagement en matière de retraite.

4.7. Engagements hors bilan

La répartition des engagements bilan est la suivante :

- Cautions marché étranger restitution d'acompte : 1 115 215 €
- Nantissement de fonds de commerce : 5 300 000 €
- Nantissement de fonds de commerce: 6 000 000 € (créance remboursée, main levée à demander)
- Nantissement de fonds de commerce: 1 150 000 € (créance remboursée, main levée à demander)
- Nantissement de fonds de commerce: 3 600 000 € (créance remboursée, main levée à demander)

4.8. Liste des filiales et participations

Nom de la Participation	Capital	Réserves et report à nouveau	% du capital détenu	Valeur comptable des titres	Ca Ht Dernier exercice	Résultat
SATIMO Industries	4 700 000 €	10 811 467 €	100%	18 624 761 €	14 634 319 €	1 685 725
ORBIT/FR	\$ 60 846	\$10 459 462	62.17%	11 315 740 €	\$38 200 000	\$530 000
MV Georgia	\$1 715 070	-\$30 835	100%	1 881 011 €	\$6 631 448	\$176 292
MV Italie SRL	10 000 €	1 592 215	100%	1 602 215 €	2 529 281€	143 389 €
Rainford Microwave Vision, LTD	155 000 £	- £46 614	100%	394 826 €	£5 913 170	£374 589
	1 000 000.00HKD	0	100%	1 HKD	0	0

MICROWAVE VISION est la société consolidante.

La holding constituée à Hong Kong au cours de l'exercice 2013, n'a pas fait l'objet du versement du capital par MVG, SA à la clôture de l'exercice.

Au 31 décembre 2013, aucun dividende n'a été encaissé au titre de l'exercice 2013. Aucune caution ni aval n'a été donné par MICROWAVE VISION au profit de ses participations.

Détail des éléments comptabilisés ayant trait aux participations	
Titres de participation	33 873 645
Liaison SATIMO Industries (actif)	3 870 261
Intérêts Convention Trésorerie avec SATIMO Industries	95 212
Liaison MVG ITALIE SRL (actif)	147 000
Liaison ORBIT	1 277 873
Intérêts Convention Trésorerie avec ORBIT	23 959
Chiffre d'affaires MV holding	7 653 801

4.9. Charges et produits financiers entreprises liées

	Satimo Industries	Orbit US	Rainford	Mv Italie	MV Georgia
Intérêts et charges assimilées				1 264	12 999
Total Charges	0	0	0	1 264	12 999
Intérêts et produits assimilés	95 212	7 477	23 959		
Total produits	95 212	7 477	23 959	0	0

4.10 Effectif moyen employé durant l'exercice

	France	Italie	Hong Kong	Suède	Japon	TOTAL
Cadres-Dirigeant	4	14	19	2	3	42
Autres employés	0	3	3		1	7
TOTAL	4	17	22	2	4	49

Au 01/07/2013, les établissements Italiens et d'Hong-Kong sont devenus des filiales

4.11. Droit individuel à la formation

Au titre du droit individuel à la formation, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est de 480 heures au 31 décembre 2013.

4.12. Evènements postérieurs

En 2013, les équipes MVG et ORBIT/FR continuent de travailler pour améliorer les synergies tant au niveau opérationnel qu'au niveau commercial. Des efforts particuliers seront effectués en vue d'activer les différents leviers de croissance. La structure de coûts de l'activité bénéficiera de la rationalisation de l'offre produit puisqu'aucun contrat engagé ne proviendra de négociation antérieure à l'acquisition de la société ORBIT/FR.

4.13. Rémunération des dirigeants

Au cours de l'exercice, la rémunération brute des dirigeants s'est élevée à 548 214 euros.

4.14. Relation avec les parties liées

Les relations avec les parties liées sont celles établies avec SATIMO INDUSTRIES et ORBIT/FR. Ces relations sont de nature commerciale et industrielle pour l'essentiel, et des relations de holding à filiales. Depuis 2009, il existe une convention entre MICROWAVE SA et ses établissements et filiales. Par cette convention, validée par les conseils d'administration respectifs, sont régis les refacturations de management fees et de droit à l'image.

Au titre de cette convention, MICROWAVE SA a facturé 3 541 361 € à ORBIT et a été facturée de 2 197 884 € sur l'exercice 2013.

Sur 2013, MICROWAVE SA détient une créance de 6 737 163 € auprès d'ORBIT et a une dette fournisseur de 4 314 566 €.